

La nouvelle salle d'activités inaugurée

La nouvelle salle d'animation fait partie de la dernière grande réalisation communale et il convenait de l'inaugurer comme il se doit en présence d'élus, responsables associatifs et bien évidemment de la population communale.

C'est ainsi que toutes ces composantes se sont réunies le 22 juin pour une cérémonie simple et conviviale. Après avoir remercié les personnes présentes, François Carrière, maire de la commune a souhaité la bienvenue à Arnaud Viala représenté par Jacques Barbezange, Karine Clément (Présidente du Pays ségali), les maires du Pays ségali et Christian Rigal (maire honoraire). « Dans ces moments si particuliers de politique indécise, il est nécessaire et important de se retrouver afin de partager ces instants et la journée d'aujourd'hui en fait partie ».

Le bâtiment que chacun est invité à découvrir s'inscrit dans une volonté de pérenniser le café associatif qui se tenait depuis de nombreuses années à la salle des fêtes. Il s'agira d'un espace tout simple qui aura vocation de permettre à toutes les générations, associations et familles de se rencontrer. Dans le cadre d'une aide de l'Etat d'animer et redynamiser les communes rurales, une licence IV a été attribuée, à cet espace. Il est vrai que de plus de 500 000 débits de boisson avant la dernière guerre il n'en subsiste aujourd'hui que 38 000. Cette licence n'a pas de conno-



On a coupé le ruban de ce nouvel espace de rencontres.

tation péjorative à consommer plus d'alcool mais tout simplement de faire vivre ces lieux en toute sérénité.

A ce titre, Audrey Gayraud qui a bien voulu suivre une formation nécessaire pour l'exploitation de cette licence a été saluée par les convives. « Nous sommes ici sur la place de la mairie où se trouve également la bibliothèque, les WC publics et un espace de loisirs qui pourrait être complétés d'un équipement de loisirs sportifs », a ajouté le maire François Carrière.

Pour aborder le côté plus technique de cette réalisation, les invités ont remercié les partenaires qui ont contribué à cette réalisation : L'état à travers le fonds vert et la DETR, la région, le conseil départemental, le reste

étant à la charge de la commune. Il faut également citer les différents intervenants, tous situés localement : Charpente XS2B Guiraud à Boussac, Maurice Carrière à L'Issanchou, Alexandre Gineste à Boussac, Alain Malaterre à Baraqueville, Sylvain Colinet à Gramond et Alexandre Albouy à Carcenac. Il faut également citer la communauté de communes qui n'a pas participé directement mais qui a aidé à la réalisation du hangar de Fraysse permettant ainsi la libération de cet espace pour le rangement du matériel communal.

« Restons optimistes, les yeux bien ouverts pour ne pas céder à la morosité. C'est tout le contraire que nous partageons aujourd'hui en votre présence, bravo également à tous les bé-

névoles qui ont permis cette animation, merci au club de marche pour le prêt de la sono ainsi qu'à Elodie, Sandrine, Virginie et Elina qui ont préparé cette matinée », a souligné l'élu.

Karine Clément et Jacques Barbezange sont ensuite intervenus pour saluer cette réalisation qui va bien dans le sens d'aider les communes rurales à créer des lieux de rencontre et des espaces où l'on peut se retrouver, échanger et partager.

Pourquoi un nouveau bar ?

Ces lieux de rencontres contribuent à renforcer les liens sociaux, synonymes de bien vivre et d'attractivité des territoires.

Il ne fait aucun doute que cet équipement va donner pleinement satisfaction pour la vie sociale de la commune, et tout un chacun peut être en droit de se poser la question « Pourquoi un nouveau bar sur la commune, alors que celui de la salle des fêtes remplissait ce rôle depuis de nombreuses années ? ». Afin de se mettre en conformité avec l'exploitation d'une licence IV, la partie bar de la salle des fêtes n'avait pas les critères requis et il fallait murer les accessions à la salle et aux cuisines. Un aménagement qui devenait utopique pour un fonctionnement cohérent de la salle actuelle.

Il s'agit là d'une exigence légale qui est bien en décalage des réalités pragmatiques auxquelles sont confrontés les élus locaux.